

Changement de bénéficiaire

Nom du propriétaire _____ Nom de l'assuré(e) _____
 Numéro de police _____ Téléphone _____

Toute nouvelle désignation de bénéficiaire annule automatiquement toute désignation de bénéficiaire primaire et en sous-ordre antérieure.

DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRE PRIMAIRE					DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRE SUBROGÉ		
Prénom et nom de famille	Âge	<input type="checkbox"/> Parts égales OU <input type="checkbox"/> Part (%)	Rév./Irr.	Lien de parenté avec l'assuré (Au Québec, lien avec le propriétaire)	Prénom et nom de famille	Âge	Lien de parenté avec l'assuré (Au Québec, lien avec le propriétaire)
			<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>				

DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRE EN SOUS-ORDRE (S'applique seulement si tous les bénéficiaires mentionnés ci-dessus décèdent avant l'Assuré.)				
Prénom et nom de famille	Âge	<input type="checkbox"/> Parts égales OU <input type="checkbox"/> Part (%)	Rév. / Irr.	Lien de parenté avec l'assuré (Au Québec, lien avec le propriétaire)
			<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

DÉSIGNATION D'UN FIDUCIAIRE
Dans le cas d'un bénéficiaire mineur, veuillez désigner un fiduciaire : _____
Lien du fiduciaire avec le bénéficiaire : _____

Rév. (Révocable) ou Irr. (Irrévocable) : À moins d'indication contraire ou que cela ne soit pas permis par la loi, toute désignation de bénéficiaire est révocable. Si un bénéficiaire est désigné à titre irrévocable, soyez avisé que son consentement sera requis lors de toute demande qui pourrait affecter ses droits, incluant la désignation d'un nouveau bénéficiaire.

Les prestations de décès seront payables à parts égales aux bénéficiaires primaires nommés ci-dessus qui survivent à l'Assuré, sauf si un pourcentage est précisé. Si l'Assuré n'a aucun bénéficiaire primaire survivant, les prestations de décès seront versées à parts égales aux bénéficiaires en sous-ordre désignés ayant survécu à l'Assuré.

Au Québec, la désignation du conjoint en vertu d'un mariage ou d'une union civile du propriétaire à titre de bénéficiaire est automatiquement irrévocable, à moins d'indication contraire.

La police ne confère aucun droit aux bénéficiaires en sous-ordre avant le décès des bénéficiaires primaires.

Je soussigné(e) reconnais et comprend qu'Assomption Vie s'engage à verser la présente demande de changement de bénéficiaire à mon dossier sur réception mais qu'Assomption Vie n'exprime aucune opinion quant à la validité ou à la légalité de toute désignation de bénéficiaire.

Je soussigné(e) déclare que tous les renseignements fournis dans la présente sont, au meilleur de ma connaissance, vrais et j'autorise la Compagnie à effectuer tous les changements demandés.

*Si le propriétaire est une personne morale (entreprise, association, etc.), la signature des personnes autorisées et leur titre sont exigés.

Signature du ou des propriétaire(s) de la police	Date	*Titre	Témoïn (18 ans ou plus)
Signature du ou des bénéficiaire(s) actuel(s), si nécessaire	Date	Témoïn (18 ans ou plus)	